

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 24/10/2013

Présents : Mrs Laborde, Courty, Lahillade, Riu, Touya, Yvora, Legarrec, Somerville, Lassalle.
Mmes Claverie, Expert, Duverdier, Adoue, Lesgards.

Mme Duverdier Valérie est nommée secrétaire de séance.

***Stagiairisation et changement d'échelon du personnel communal. (rapporteur V.Duverdier)**

Il est exposé au conseil municipal qu'il convient de valider le statut de certains agents communaux. Mr Didier Deslus, agent communal employé à l'école, bénéficie actuellement d'un contrat régulièrement renouvelé. Afin de pérenniser cet emploi, il lui est proposé une « stagiairisation » pour une période d'un an, à compter du 1^{er} février 2014 qui débouchera sur une titularisation.

Il est proposé un changement d'échelon pour Mme Martine Ordonnés, agent communal, employée à la cantine, actuellement en CDI.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide les deux propositions et charge Mr le maire de définir les modalités de mise en place.

***Proposition d'achat d'un taille haie et d'une petite tondeuse. (rapporteur S.Lahillade)**

Suite au vol du taille haie qui se trouvait sur le camion de la commune lors de travaux effectués sur notre territoire, il est nécessaire d'en racheter un, ainsi qu'une petite tondeuse pour permettre aux agents communaux d'intervenir dans les endroits inaccessibles à la grande tondeuse. Après avoir pris connaissance des devis reçus, le conseil municipal retient la proposition des Ets Sud Ouest Motoculture pour un montant total de 1250€.

***Rapport sur les travaux prévus à l'école. (rapporteur S.Lahillade)**

Suite à l'appel d'offre lancé pour la réalisation des travaux prévus à l'école, à savoir : l'agrandissement du réfectoire de la cantine, du préau et la réhabilitation du logement, la commission concernée a procédé à l'ouverture des plis. L'ensemble des propositions semble inférieur à l'estimation prévue, l'architecte procède aux vérifications des offres reçues afin de valider définitivement le choix des entreprises retenues.

Par ailleurs, le dossier présenté pour l'obtention des subventions a été retenu et permettrait ainsi une aide d'environ 45% entre l'Etat et le Conseil Général.

***Achat foncier pour le parking de l'école.**

Suite à la réception du courrier du propriétaire du terrain, des négociations doivent être reprises afin de finaliser l'achat.

***Location du hangar de la Pierrelongue.**

Mr le maire expose au conseil qu'il a rencontré le propriétaire du hangar qui serait d'accord pour établir un bail de location avec l'Amicale Sibusate, pour une durée d'un an dans un premier temps.

Le conseil, après en avoir délibéré, souhaite que le bail soit établi au nom de l'Amicale qui réglera également le loyer mensuel de 550€, charges non comprises. La mairie abondera sous forme de subvention équivalente au montant des loyers acquittés permettant ainsi au carnaval de perdurer en 2014.

***Résultat des rapports Apave. (rapporteur J.Riu)**

Suite au rapport rédigé par l'Apave concernant les bâtiments publics, Mr Ortiz, électricien, a présenté des devis de mise en conformité pour chaque bâtiment concerné. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil valide l'ensemble des travaux pour un montant de 4022,22€HT, à réaliser dans les plus brefs délais.

***Avenant au marché du Pôle médico-commercial – lot 1 Voirie. (rapporteur J.Riu)**

Afin de finaliser les travaux de voirie du pôle, à savoir l'enrobé et le changement de panneau de signalisation plus visible, le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité l'avenant d'un montant de 2516.38€TTC.

***DIA : Parcelle A 376 – 182 avenue des Thermes pour 1149 m2.**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil décide de ne pas exercer son droit de préemption.

***MACS : modification de l'intérêt communautaire défini à l'annexe 2 des statuts « protection et mise en valeur de l'environnement » pour l'adhésion au Syndicat Mixte de Gestion des Milieux Naturels pour le Site de l'Etang noir.**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-5 et L.5211-17 ;

VU les statuts de la Communauté de Communes MACS et notamment, l'article 7.2 Protection et mise en valeur de l'environnement et son annexe 2 relative à la définition de l'intérêt communautaire de l'article 7.2.1 ;

DECIDE :

-d'approuver le projet de modification statutaire, conformément aux dispositions de l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, en étendant la définition de l'intérêt communautaire de l'annexe 2 protection et mise en valeur de l'environnement de la compétence inscrite à l'article 7.2.1 des statuts de la Communauté de Communes MACS comme suit :

« STATUTS

ANNEXE 2 :

PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT

L'intérêt communautaire est défini comme suit :

Pour la mise en œuvre des actions de protection et de mise en valeur de l'environnement, la Communauté de Communes MACS adhère au Syndicat Mixte de Gestion des Milieux Naturels pour les sites suivants :

- site du Marais d'Orx ;
- site de l'Etang Noir. »

***Prise en charge des dépenses courantes de la voirie du lotissement de Coumes.**

Mr le Maire rappelle que la voirie du lotissement de Coumes a été reprise par la commune par acte notarié du 21 mars 2013. A ce titre, bien que cela ne soit pas spécifié dans l'acte, la commune se doit de reprendre à sa charge les dépenses de fonctionnement des réseaux de cette voirie.

Il s'agit donc de reprendre au nom de la commune, les factures afférentes au poste de refoulement notamment celles du compteur EDF, du SIBVA, d'Orange pour la télé-relève et les taxes foncières de cette voirie devenue communale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE d'accepter la prise en charge des dépenses de fonctionnement de la voirie du lotissement de Coumes.

***Décision à prendre sur le projet du port (rapporteur B.Lassalle).**

Suite à la réception de la dernière étude du Créham, le budget initialement prévu a été revu à la baisse d'environ 50%. Le sondage de la conche doit être réalisé, il restera au conseil municipal à se prononcer sur l'ordre chronologique des phases à réaliser. Ces actions pourront être inscrites sur le prochain budget.

***Divers.**

- Dans le cadre d'une formation « habilitation électrique BR/B2V/BC », l'organisme de Formation – Pro-65 sollicite l'accord de la mairie pour l'utilisation de la salle des fêtes les 20,21 et 22 janvier 2014. Pour nous remercier du prêt de cette salle, la formation est offerte à l'un des agents communaux, ce qui est une bonne chose car nous avons prévu une formation prochainement.
- Suite à la nouvelle plainte déposée par Mr et Mme Spiegelhalter habitant rue Batteste, Mr le Maire a adressé une lettre au propriétaire du chien désigné et demande à Mme Expert de faire un point sur ces nuisances.
- Le sol de l'espace situé à proximité du pont a été stabilisé avec une couche de grave en attendant l'aménagement définitif avec plantations et mobilier.
- Dans le cadre du projet d'aménagement de voirie entre le pôle d'activité et la rue du Lavoir, Mr le maire informe le conseil qu'une réunion aura lieu prochainement avec le cabinet de Maitrise d'œuvre Argéo .
- Le projet de participation de la commune à des actions d'économie d'énergie (C.E.E) a retenu l'attention de la Sté TOTAL. Les travaux d'isolation des combles de l'école seront pris en charge par cette société en quasi totalité.
- Compétence gestion équilibrée des cours d'eau – Désignation des représentants de MACS dans les Syndicats Mixtes de Rivières : après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la candidature de Mr Yannick Legarrec.
- Le Conseil Général des Landes, Direction de l'Aménagement, informe la mairie que des travaux de réparation du pont de la Marquèze sont prévus du 13 janvier au 16 mai 2014. Ces travaux vont engendrer la fermeture de cet ouvrage à la circulation et la mise en place de déviation durant cette période.
- Le gérant des Thermes de Saubusse sollicite l'autorisation d'installer une flèche signalétique sur le panneau existant situé à l'intersection de la route de St Geours et la route d'Escorneboeuf. Le conseil municipal donne son accord.
- Il est demandé de nommer à la Commission de Règlement de Voirie de MACS un représentant pour notre commune. Mr Serge Lahillade accepte cette nomination, il sera amené à siéger au sein de cette commission.
- Mr le maire donne lecture du courrier adressé par Mr Emmanuelli concernant la gestion des barthes communales et charge la commission des Barthes d'apporter les précisions demandées à ce sujet.
- Pour la réalisation du journal municipal 2013, les articles rédigés par le président de chaque association sont à adresser le plus rapidement possible à la mairie.
- La protection civile nous propose de former des personnes à l'utilisation du défibrillateur. Béatrice Lesgards est chargée de faire l'acquisition de cet appareil qui doit être financé par Groupama.
- Suite à la demande de certains parents d'élèves, le maire tient à rappeler que les élèves sortant de l'école sont sous la responsabilité des parents dès que le portail est franchi.
- La commission bâtiments doit s'occuper en urgence de trouver une solution pour supprimer les effritements constatés à l'étage sur le mur nord-ouest à l'intérieur de l'église.

Les rendez-vous du mois.

- **Lundi 11 Novembre** : Commémoration de l'Armistice : 11h00 devant le Monument aux Morts puis apéritif à la salle des fêtes.
- **Samedi 23 novembre** : 18h30 : Messe de la Sainte Cécile, animée par la Banda « Les Antibiotics » suivie d'un concert et d'une soirée tapas à la salle des fêtes.